



DEPARTEMENT DES LANDES  
COMMUNE DE TARTAS  
ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de Conseillers en exercice : 23  
Nombre de présents : 20  
Nombre de votants : 22  
Date de convocation : 17 juin 2020

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL  
DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 23 juin 2020  
--- o0o ---**

L'an deux mille vingt, le vingt-trois juin, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

**Etaient présents :** M. BROQUÈRES, Mme COUDROY, M. LAFOURCADE, Mme REBECHE, M. DUCASSE, Mme COURROS, MM. GOSSELIN, DAUBA, Mme ZELLER, M. DELAS, Mmes LAPORTE (a procuration pour Mme THIEBLIN), CHAPUIS (a procuration pour M. BRUEY), GARBAY, M. FAUVEL, Mme PARTOUCHE-SEBBAN, M. DARRIBEYROS, Mme DEGOS, M. LAMOTHE, Mme GARRIDO, M. DUBOS.

**Etaient excusés :** Mme THIEBLIN (a donné procuration à Mme LAPORTE), M. BRUEY (a donné procuration à Mme CHAPUIS), M. MAULNY.

Un scrutin a eu lieu, M. DARRIBEYROS a été élu pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Séance B  
Délibération n°6A**

**DELIBERATION**

**Rapporteur : M. le Maire**

**Objet : Propositions au tableau des effectifs de la Commune de TARTAS**

Dans le cadre du fonctionnement des services municipaux, il est proposé à notre assemblée :

**SERVICE « EDUCATION ASSOCIATION SPORT ANIMATION »**

Afin d'assurer la continuité du service et de répondre à des surcharges de travail, il est proposé de procéder au recrutement dans la limite de **1 à 3 postes** (2 postes à 20h et 1 poste à 30h), d'agents à temps non complet, pour des missions de polyvalence.

Ces agents seront recrutés soit par le service Remplacement du CDG40, soit sur des dispositifs « emplois aidés, type PEC ».

De plus, il est proposé à notre assemblée d'augmenter le temps de travail d'un agent à temps non complet sur service EASA, en le passant de 20h semaine à 30 h semaine.

**Après en avoir délibéré**

**Où l'exposé du rapporteur**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**A l'unanimité**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet des Landes.

Envoyé en préfecture le 25/06/2020

Reçu en préfecture le 25/06/2020



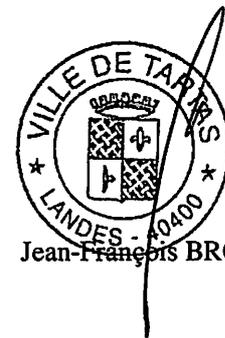
ID : 040-214003139-20200623-2020\_B6A-DE

.../...

**DONNE** un avis favorable :

- pour augmenter le temps de travail d'un agent à temps non complet sur service EASA, en le passant de 20h semaine à 30 h semaine,
- pour le recrutement dans la limite de **1 à 3 postes** (2 postes à 20h et 1 poste à 30h),, d'agents à temps non complet, pour des missions de polyvalence. Ces agents seront recrutés soit par le service Remplacement du CDG40, soit sur des dispositifs « emplois aidés, type PEC ».

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.



Le Maire,

Jean-François BROQUÈRES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet des Landes.